

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

## 1. Intitulé du projet

Dossier d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection au droit du forage de La Sionnie

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
17.b.	Volume annuel demandé: >200 000 m3

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Le forage de La Sionnie situé sur la commune de Lamonzie Saint Martin est exploitée pour l'alimentation en eau potable du syndicat de Monestier. A ce jour le forage ne dispose d'aucun arrêté autorisant son exploitation.

Le dossier concerne donc la déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection pour le forage de La sionnie.

Le volume d'exploitation annuel de l'ouvrage est supérieur à 200 000 m3.

L'hydrogéologue agréé a rendu son avis en décembre 2016.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la mise en place des périmètres de protection et l'autorisation pour exploiter le forage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le forage de la Sionnie est un ouvrage de 275 m de profondeur qui capte à la fois l'aquifère de l'Eocène inférieur et l'aquifère du Crétacé. 92% des débits obtenus sur l'ouvrage proviennent de l'aquifère de l'Eocène et 8 % du Crétacé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage est actuellement exploité à un débit moyen de 64 m<sup>3</sup>/h. Le syndicat souhaite augmenter le débit d'exploitation de l'ouvrage à un débit de 90 m<sup>3</sup>/h.

Des tests de pompage par paliers ont été réalisés 2015 jusqu'à un débit de 100 m<sup>3</sup>/h. Le test a permis de confirmer que l'ouvrage peut être exploité à 90 m<sup>3</sup>/h.

Les résultats des essais ont été comparés au test de pompage réalisés lors de la création de l'ouvrage en 1985. Les pertes de charges quadratiques sont 4 fois plus importantes en 2015 ce qui peut s'expliquer par un comblement partiel des crépines de l'ouvrage au droit des terrains crétacés.

Dans son avis l'hydrogéologue agréé autorise le syndicat à exploiter le forage à un débit de 100 m<sup>3</sup>/h une fois que la problématique concernant les remontées de sables dans l'ouvrage sera traitée.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête publique en vue de la déclaration d'Utilité Publique au titre de l'article L215-13 du code de l'Environnement et de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique concernant l'instauration des périmètres de protection;

Procédure d'autorisation préfectorale pour la production, le traitement et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine en application de l'article L 1321-7 du code de la Santé Publique;

Procédure d'autorisation de prélèvements au titre du Code de l'Environnement (article R214-1) relatif à la procédure et à la nomenclature des opérations soumis à autorisation ou déclaration. Les rubriques concernées sont les suivantes:

- Rubrique 1.1.2.0: Autorisation - Volume annuel sollicité >200 000 m3
- Rubrique 1.3.1.0: Autorisation - Débit horaire sollicité de 100 m3/h

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de DUP pour la mise en place des périmètres de protection.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu Dit La Sionnie  
24680 Lamonzie Saint Martin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 38 ' 14 " 14 Lat. 44 ° 82 ' 04 " 27

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le forage de La Sionnie existe depuis 1985. La parcelle d'implantation du forage est entièrement clôturée et fermée par un portail cadenassé. Un bâtiment technique d'exploitation du forage se situe sur la parcelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Lamonzie Saint Martin dispose d'un PLU révisé et approuvé le 11 mars 2015. Le forage de La Sionnie se situe en zone A, zone agricole qui comprend des terrains peu équipés supportant une activité économique agricole qu'il convient de protéger pour garantir l'avenir des exploitations agricoles. La définition stricte de la loi Solidarité et Renouveau Urbain n'autorise dans la zone agricole que des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif : les constructions neuves y compris les évolutions de constructions existantes ne peuvent être autorisées que si elles sont liées à une exploitation agricole.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lamonzie Saint Martin est concernée par un PPR inondation approuvé le 29/06/2006
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,5 km au nord du forage. Il s'agit du site directive habitat "Dordogne"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage de la Sionnie est exploité depuis une trentaine d'années. Les volumes prélevés en 2015 et 2016 sont respectivement de Dans son avis l'hydrogéologue agréé demande de ne pas augmenter les prélèvements actuellement réalisé par le syndicat sur l'aquifère Eocène. Le volume annuel prélevé sur l'aquifère de l'Eocène par le syndicat se fait par l'intermédiaire du forage de La Sionnie et du forage de La Bastide. Une gestion du prélèvement sur ces 2 ouvrages sera réalisé par le syndicat afin de ne pas augmenter les pressions sur cet aquifère.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage étant existant aucun travail supplémentaires ne sera réalisé dans le cadre de son exploitation.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage de La sionnie se situe en dehors de la zone d'inondation définie dans le PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité des eaux brutes prélevées au droit du forage de La Sionnie est bonne. On observe quelques pics de dépassement pour le fer et la turbidité. Avant leur mise en distribution les eaux sont dirigées vers la station de traitement de la Sionnie qui réalise un traitement des eaux par déferrisation. Les eaux mises en distribution sont de bonne qualité.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul bruit généré par le forage concerne la pompe d'exploitation. L'ouvrage est protégé par un abri en béton surmonté d'une porte métallique. Ce dispositif permet d'atténuer de façon notable le bruit généré par la pompe.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage de La Sionnie est exploité par le syndicat depuis une trentaine d'années. L'une des principales problématiques liées à l'exploitation du forage concerne l'impact du prélèvement sur la ressource que ce soit d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Ces problématiques sont traitées dans le cadre du dossier loi sur l'eau traité dans le dossier DUP.  
Le forage capte les aquifères profonds de l'Eocène et du Crétacé qui ne sont pas en relation avec les eaux de surface. Il ne se situe dans aucun milieu naturel pouvant comporter une sensibilité particulière.  
L'ensemble de ces éléments nous permettent d'évaluer que la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de projet ne nous paraît pas pertinente.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Avis HA - Mme Marsac - décembre 2016

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LALINGE

le,

7/7/2017

Signature

**Syndicat Mixte des Eaux**  
6 Bd de Saltgourde  
CS 50 001  
24052 PERIGUEUX CEDEX 9